

**ÉCHANGE DE NOTES AIDE ALIMENTAIRE KR ANNÉE FISCALE 2023**

Leurs Excellences Madame Olivia R. ROUAMBA, Ministre des Affaires Étrangères, de la Coopération Régionale et des Burkinabè de l'Extérieur du Burkina Faso et Monsieur KATO Masaaki, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire du Japon près le Burkina Faso, ont procédé à un échange de notes portant sur l'aide alimentaire KR pour le compte de l'année fiscale japonaise 2023. D'une valeur de plus de deux (02) milliards de FCFA (500.000.000 de Yen japonais), l'aide alimentaire intervient au moment où le Burkina Faso traverse une crise sécuritaire et humanitaire sans précédent. Une crise qui a contraint plus de 2 millions de personnes, majoritairement issues du monde paysan, au déplacement, induisant du même coup une flambée des prix des denrées alimentaires.

Selon l'Ambassadeur KATO, ce don, qui sera constitué essentiellement de riz japonais, est une modeste contribution du Japon aux efforts notables du Burkina Faso pour mitiger la crise alimentaire qui menace près de 10% de la population burkinabè. Le KR 2023 vient s'ajouter aux nombreux projets japonais en soutien à la politique nationale en faveur d'une production agricole accrue, à l'image du Projet pour l'Amélioration de la Situation Nutritionnelle à travers l'Agriculture qui couvre 06 régions du Burkina Faso pour une durée de 05 ans. Il y a également le projet d'irrigation visant la revitalisation et la durabilité des périmètres irrigués et la Coalition Africaine pour le Développement de la Riziculture. Des projets, exécutés en collaboration entre la JICA et le Ministère de l'Agriculture, avec pour but de contribuer au développement endogène, dont le Programme National de Volontariat (accompagné par la JICA) et la promotion de l'Approche SHEP, pour une autonomisation des petits producteurs à travers « une agriculture orientée sur le marché », sont de belles illustrations.

En rappel, l'aide alimentaire se compose de riz japonais qui sera fourni au Burkina Faso par l'entremise d'un fournisseur japonais. Le système de gestion du stock de riz à pourvoir aura plusieurs impacts :

1. **Permettre de soulager les personnes vulnérables** : 1/3 de la quantité du riz japonais sera distribué aux personnes les plus vulnérables à travers le Ministère en charge des questions

humanitaires et des associations caritatives, sélectionnées sur la base de critères d'objectivité et de transparence ;

2. **Respect du marché du riz local avec un côté stabilisateur** : Les 2/3 du riz seront vendus à un prix très étudié sans que cela n'affecte le dynamisme de la production nationale et le niveau de compétitivité du riz burkinabè sur le marché.
3. **Contribuer à la réalisation de projets de développement** : De plus, cette vente de riz se fera à travers les points de vente SONAGESS, au profit des personnes vulnérables. Les fruits de cette vente vont constituer des Fonds de Contrepartie qui vont servir à financer des projets de développement socio-économiques, et ce à la discrétion du gouvernement du Burkina Faso.

Le peuple japonais, à travers ce don, apporte une preuve supplémentaire de sa solidarité au peuple burkinabè éprouvé par la crise sécuritaire, humanitaire et alimentaire.